

MEDECINE PREVENTIVE ET MUTUELLE SOLIDAIRE



Le médecin généraliste

Le médecin généraliste est un professionnel de santé qui prend en charge la santé globale de ses patients. Il est le premier interlocuteur des patients pour tout problème de santé. Il est responsable du diagnostic, du traitement et du suivi des maladies aiguës et chroniques. Il travaille en collaboration avec d'autres professionnels de santé, tels que les infirmiers, les pharmaciens, les psychologues, etc.



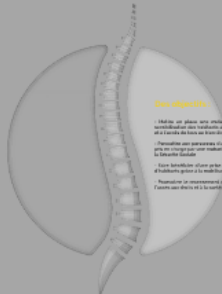
Le médecin généraliste

Le médecin généraliste est un professionnel de santé qui prend en charge la santé globale de ses patients. Il est le premier interlocuteur des patients pour tout problème de santé. Il est responsable du diagnostic, du traitement et du suivi des maladies aiguës et chroniques. Il travaille en collaboration avec d'autres professionnels de santé, tels que les infirmiers, les pharmaciens, les psychologues, etc.



Les missions

- une charge de missions à mi-temps,
- un groupe de travail soutenu avec des rencontres régulières,
- un directeur de centre social chargé de suivre la mission,
- la directrice de l'asso. afin d'en appui sur la stratégie et la visibilité de la mission,
- un Conseil d'Administration / un Bureau qui valident et aide des décisions sur le projet,
- des bénévoles sociaux en complémentarité sur les axes de donner individuel,
- des partenaires institutionnels et associatifs.



Des objectifs

Le but de ce projet est de permettre à nos patients, habitants et intervenants de la région de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de qualité. Ce projet vise à améliorer la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques et à favoriser leur autonomie et leur bien-être.



Le développement de réseaux partenariaux

- développer la possibilité à des partenaires extérieurs de rejoindre le projet et de bénéficier
- permettre aux publics accueillis par nos partenaires multi-territoires et associatifs d'orienter leurs usages vers l'accès à leurs droits, aux soins, à la prévention et au bien-être.
- offrir les besoins spécifiques des habitants pour répondre au mieux à leurs besoins et à leurs attentes.
- à l'association de Centre Social de Wijnan, et du territoire, de nos partenaires multi-territoires et associatifs, l'offre de médiation, présentation de la fiche d'identité.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :
 Perrine Estivalès - mt.mutuelle@assoarcs.com

MEDECINE PREVENTIVE ET MUTUELLE SOLIDAIRE

Description du projet :

- Créer une méthode de groupe qui corresponde aux attentes des habitants et aux besoins de l'AMC.
- Mettre en place des permanences dans les centres sociaux pour rencontrer plus spécifiquement les personnes vulnérables, accompagner les habitants dans le recrutement de leurs élus, proposer des ateliers, organiser d'autres réunions (démocratie participative, etc.).
- Favoriser les participations et les complémentarités :
 - avec la CAM pour la formation et l'orientation des publics
 - avec la CAFAT pour la prévention et le suivi des publics vulnérables
 - avec les associations locales pour le suivi des publics, l'accompagnement administratif et pour des actions de prévention
 - avec les personnes bénéficiaires et associées pour l'accompagnement, l'orientation des publics et pour faire bénéficier les usagers de cette méthode de groupe.
- Organiser une deuxième séance de travail et la remettre en lien avec les bénévoles, les salariés et les partenaires locaux, sensibilisation aux objectifs de santé publique, discussion de nouvelles activités, des réunions de suivi.
- Mettre des outils à disposition des habitants autour pour le pilotage du projet et son évaluation.

Publics bénéficiaires

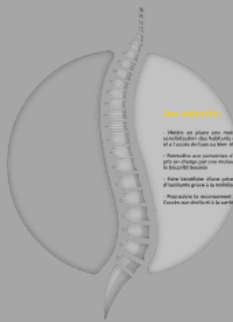
- Les + 60 ans (personnes en invalidité, les ayants-droits et notamment les jeunes enfants, les travailleurs non-salariés...)
- Les + 60 ans (personnes au régime général des retraites, les bénéficiaires de l'allocation de solidarité pour les personnes âgées...)
- Plus spécifiquement les personnes soumises aux effets de seuil des habitants entre 10 et 15 % au-dessus des plafonds CMU-C et ACS

MEDECINE PREVENTIVE ET MUTUELLE SOLIDAIRE



Les enjeux humains

- une charge de mission à mi-temps,
- un groupe de travail binationnel avec des rencontres régulières,
- un cadre de travail social chargé du suivi de la mission,
- la diversité de l'association en regard sur la diversité et la visibilité de la mission,
- un Conseil d'Administration / un Bureau qui soutient et acte des décisions sur le projet,
- des travailleurs sociaux en complémentarité sur les sujets de dossier individuel,
- des partenaires institutionnels et associatifs.



Des objectifs

Mettre en place une méthode de gestion commune "partenariats" à l'échelle nationale et à la fois locale - des habitants et des bénévoles dans les zones urbaines, semi-urbaines et rurales - et à l'échelle de la zone de leur projet à l'échelle.

Permettre aux personnes d'être acteurs de leur accompagnement "personnel" individualisé par un accompagnement social personnalisé basé sur l'accompagnement social par le travail social.

Avoir une méthode d'évaluation de la qualité de la prise en charge à un niveau individuel et local grâce à la médiation des bénévoles qui ont un rôle de médiation.

Permettre le développement de la compréhension des besoins des habitants et des bénévoles et de leur rôle et de leur impact sur la santé et le bien-être des habitants dans les zones urbaines, semi-urbaines et rurales.



Le développement du réseau partenarial

Observer la possibilité à des partenaires du territoire des régions de payer et de financer.

Permettre aux publics accueillis par les partenaires institutionnels et associatifs d'obtenir tous les services sociaux nécessaires à la prévention et au bien-être.

Offrir les services spécifiques des habitants pour éviter l'éviction et les besoins des habitants et les faciliter encore plus spécifiques et répondre à l'urgence aux attentes des premiers intervenants.

Reunion inter-partenariale - Mardi 2 Octobre à 14h
à l'Auditorium du Centre Social de Villejean, 42 Bd Kennedy, Rennes
à l'issue de cette présentation, offre de soutien, présentation de la Ache
(diagnostic...)

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :
Penline Bérthelot - nt.mutuelle@asso-rs.com



Un contexte

A la demande des habitants des quartiers :

- des bénévoles, acteurs incontournables des centres sociaux, ne recouraient pas à certains soins notamment en optique ou dentaire, par manque de moyens financiers,
- des habitants du Blossne saisissent le centre social Ty-Blosne pour être accompagnés dans la recherche d'une nouvelle mutuelle de groupe,
- des habitants des quartiers, représentant des Centres Sociaux, qui ont travaillé au choix de la mutuelle salariée et qui mesurent l'écart avec les garanties de leur propre mutuelle.

Une première enquête de faisabilité auprès des adhérents :

- 92 personnes sont intéressées par la démarche sur 116 questionnaires retournés,
- un grand nombre de personnes rapportaient que leurs garanties étaient trop faibles par rapport au coût de leur mutuelle.

Un temps fort "Santé-Bien-être" en Novembre 2017 :

- des partenaires associatifs et institutionnels (Meryse James de la CPAM Laurence Hautière du Centre d'examen de santé, Solenn Ferre du Service Santé de la Ville de Rennes, Isabelle Portais infirmières du Conseil Départemental, Marie-Renée Briand et Marie-Pierre Carel de la mutuelle des salariés de l'ARCS) étaient présents pour informer les publics sur leurs droits en termes de santé,
- des ateliers bien-être isophrologie, yoga du rire, socio-esthétique, ...),
- des nouveaux habitants intéressés par la démarche.

Un cahier des charges à destination des mutuelles qui traduit nos priorités :

- des valeurs partagées : dignité humaine, solidarité et démocratie,
- l'accompagnement des publics vers les dispositifs d'aide à la santé et des actions de prévention,
- des priorités en termes de garanties :
 - la médecine préventive : remboursement total ou partiel des séances de psychologie, ostéopathie, sophrologie, diététique, ... (21 domaines)
 - une mutuelle solidaire : des niveaux de cotisation qui ne croissent pas trop les écarts entre les âges à des prix avantageux, des garanties qui réduisent ou annulent le reste à charge pour ses adhérents.

Un contexte :

A la demande des habitants des quartiers :

- des bénévoles, acteurs incontournables des centres sociaux, ne recourraient pas à certains soins notamment en optique ou dentaire, par manque de moyens financiers,
- des habitants du Blosne saisissent le centre social Ty-Blosne pour être accompagnés dans la recherche d'une nouvelle mutuelle de groupe,
- des habitants des quartiers, représentant des Centres Sociaux, qui ont travaillé au choix de la mutuelle salariée et qui mesurent l'écart avec les garanties de leur propre mutuelle.

Une première enquête de faisabilité auprès des adhérents :

- 92 personnes sont intéressées par la démarche sur 116 questionnaires retournés,
- un grand nombre de personnes rapportaient que leurs garanties étaient trop faibles par rapport au coût de leur mutuelle.

Un temps fort "Santé-Bien-être" en Novembre 2017 :

- des partenaires associatifs et institutionnels (Maryse James de la CPAM, Laurence Hautière du Centre d'examen de santé, Solenn Ferre du Service Santé de la Ville de Rennes, Isabelle Pontais infirmières du Conseil Départemental, Marie-Renée Briand et Marie-Pierre Garel de la mutuelle des salariés de l'ARCS) étaient présents pour informer les publics sur leurs droits en termes de santé,
- des ateliers bien-être (sophrologie, yoga du rire, socio-esthétique, ...),
- des nouveaux habitants intéressés par la démarche.

Un cahier des charges à destination des mutuelles qui traduit nos priorités :

- des valeurs partagées : dignité humaine, solidarité et démocratie,
- l'accompagnement des publics vers les dispositifs d'aide à la santé et des actions de prévention,
- des priorités en termes de garanties :
 - **la médecine préventive** : remboursement total ou partiel des séances de psychologie, ostéopathie, sophrologie, diététique, ... (21 domaines)
 - **une mutuelle solidaire** : des niveaux de cotisation qui ne creusent pas trop les écarts entre les âges à des prix avantageux, des garanties qui réduisent ou annulent le reste à charge pour ses adhérents.



Des objectifs :

- Mettre en place une mutuelle de groupe comme "prétexte" à l'information, à la sensibilisation des habitants et des familles, dont les jeunes enfants, aux droits et à l'accès de tous au bien-être et à la santé
- Permettre aux personnes d'avoir recours à un accompagnement "préventif" pris en charge par une mutuelle lorsqu'il n'est que partiellement ou non pris en charge par la Sécurité Sociale
- Faire bénéficier d'une prise en charge de qualité à un prix raisonnable à un grand nombre d'habitants grâce à la mobilisation du réseau partenarial rennais ou métropolitain
- Poursuivre le recensement et la compréhension des besoins des publics et garantir l'accès aux droits et à la santé en allant au plus près des habitants des quartiers

Des objectifs :

- Mettre en place une mutuelle de groupe comme "prétexte" à l'information et à la sensibilisation des habitants et des familles, dont les jeunes enfants, aux droits de chacun et à l'accès de tous au bien-être et à la santé
- Permettre aux personnes d'avoir recours à un accompagnement "préventif" individualisé pris en charge par une mutuelle lorsqu'il n'est que partiellement ou non pris en charge par la Sécurité Sociale
- Faire bénéficier d'une prise en charge de qualité à un prix raisonnable à un maximum d'habitants grâce à la mobilisation du réseau partenarial rennais ou métropolitain
- Poursuivre le recensement et la compréhension des besoins des publics et des freins à l'accès aux droits et à la santé en allant au plus près des habitants des quartiers prioritaires

Description du projet :

- choisir une mutuelle de groupe qui corresponde aux attentes des habitants et aux valeurs de l'ARCS.
- mettre en place des permanences dans les centres sociaux pour :
 - recenser plus spécifiquement les besoins des habitants
 - accompagner les habitants dans la valorisation de leurs droits : montage des dossiers, réunions d'information collectives, ...
 - aller à la rencontre des publics les plus éloignés par des actions hors les murs,
- favoriser les partenariats et les complémentarités :
 - avec la CPAM pour la formation et l'orientation des publics
 - avec la CARSAT pour la prévention et la mise en place d'ateliers
 - avec la mutuelle choisie pour la mise en oeuvre du projet, l'accompagnement administratif et pour des actions de prévention
 - avec les partenaires institutionnels et associatifs pour l'accompagnement, l'orientation des publics et pour faire bénéficier les usagers de cette mutuelle de groupe.
- organiser une journée temps fort sur la santé et le bien-être en mobilisant les bénévoles, les salariés et les partenaires intéressés : sensibilisation aux dispositifs de droits communs, découverte de médecine préventive, des ateliers bien-être,
- créer des outils à destination des travailleurs sociaux pour la pérennisation du projet et son évaluation.

Public bénéficiaire :

- Les - 60 ans (personnes en invalidité, les ayants-droits et notamment les jeunes enfants, les travailleurs non-salariés, ...)
- Les + 60 ans (personnes au régime général des retraités, les bénéficiaires de l'allocation de solidarité pour les personnes âgées, ...)
- Plus spécifiquement les personnes soumises aux effets de seuil (les habitants entre 10 et 15 % au-dessus des plafonds CMU-C et ACS)

Description du projet :

- choisir une mutuelle de groupe qui corresponde aux attentes des habitants et aux valeurs de l'ARCS,
- mettre en place des permanences dans les centres sociaux pour :
 - recenser plus spécifiquement les besoins des habitants
 - accompagner les habitants dans la valorisation de leurs droits : montage des dossiers, réunions d'information collectives, ...
 - aller à la rencontre des publics les plus éloignés par des actions hors les murs,
- favoriser les partenariats et les complémentarités :
 - avec la CPAM pour la formation et l'orientation des publics
 - avec la CARSAT pour la prévention et la mise en place d'ateliers
 - avec la mutuelle choisie pour la mise en oeuvre du projet, l'accompagnement administratif et pour des actions de prévention
 - avec les partenaires institutionnels et associatifs pour l'accompagnement, l'orientation des publics et pour faire bénéficier les usagers de cette mutuelle de groupe,
- organiser une journée temps fort sur la santé et le bien-être en mobilisant les bénévoles, les salariés et les partenaires intéressés : sensibilisation aux dispositifs de droits communs, découverte de médecine préventive, des ateliers bien-être,
- créer des outils à destination des travailleurs sociaux pour la pérennisation du projet et son évaluation.

Description du projet :

- choisir une mutuelle de groupe qui corresponde aux attentes des habitants et aux valeurs de l'ARCS.
- mettre en place des permanences dans les centres sociaux pour :
 - recenser plus spécifiquement les besoins des habitants
 - accompagner les habitants dans la valorisation de leurs droits : montage des dossiers, réunions d'information collectives, ...
 - aller à la rencontre des publics les plus éloignés par des actions hors les murs,
- favoriser les partenariats et les complémentarités :
 - avec la CPAM pour la formation et l'orientation des publics
 - avec la CARSAT pour la prévention et la mise en place d'ateliers
 - avec la mutuelle choisie pour la mise en oeuvre du projet, l'accompagnement administratif et pour des actions de prévention
 - avec les partenaires institutionnels et associatifs pour l'accompagnement, l'orientation des publics et pour faire bénéficier les usagers de cette mutuelle de groupe.
- organiser une journée temps fort sur la santé et le bien-être en mobilisant les bénévoles, les salariés et les partenaires intéressés : sensibilisation aux dispositifs de droits communs, découverte de médecine préventive, des ateliers bien-être,
- créer des outils à destination des travailleurs sociaux pour la pérennisation du projet et son évaluation.

Public bénéficiaire :

- Les - 60 ans (personnes en invalidité, les ayants-droits et notamment les jeunes enfants, les travailleurs non-salariés, ...)
- Les + 60 ans (personnes au régime général des retraités, les bénéficiaires de l'allocation de solidarité pour les personnes âgées, ...)
- Plus spécifiquement les personnes soumises aux effets de seuil (les habitants entre 10 et 15 % au-dessus des plafonds CMU-C et ACS)

Public bénéficiaire :

- **Les - 60 ans** (personnes en invalidité, les ayants-droits et notamment les jeunes enfants, les travailleurs non-salariés, ...)
- **Les + 60 ans** (personnes au régime général des retraités, les bénéficiaires de l'allocation de solidarité pour les personnes âgées, ...)
- Plus spécifiquement **les personnes soumises aux effets de seuil** (les habitants entre 10 et 15 % au-dessus des plafonds CMU-C et ACS)



Les moyens humains :

- une chargée de mission à mi-temps,
- un groupe de travail bénévole avec des rencontres régulières,
- un directeur de centre social chargé du suivi de la mission,
- la directrice de l'association en appui sur la stratégie et la visibilité de la mission,
- un Conseil d'Administration / un Bureau qui soutient et acte des décisions sur le projet,
- des travailleurs sociaux en complémentarité sur les suivis de dossier individuel,
- des partenaires institutionnels et associatifs,



Le développement du réseau partenarial :

- donner la possibilité à des partenaires du territoire de rejoindre le projet et de l'enrichir,
- permettre aux publics accueillis par les partenaires institutionnels et associatifs d'orienter leurs usagers vers l'accès à leurs droits, aux soins, à la prévention et au bien-être,
- affiner les besoins spécifiques des habitants pour ensuite renégocier si besoin des garanties ou des tarifications encore plus spécifiques et répondre davantage aux attentes des premiers concernés,

Réunion inter-partenariale : Mardi 2 Octobre à 14h
à l'auditorium du Centre Social de Villejan, 42 Bd Kennedy, Rennes
(mise en place des permanences, l'offre de mutuelle, présentation de la fiche diagnostic...)

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :
Perrine Briantais - mt.mutuelle@assoarcs.com

Le développement du réseau partenarial :

- donner la possibilité à des partenaires du territoire de rejoindre le projet et de l'enrichir,
- permettre aux publics accueillis par les partenaires institutionnels et associatifs d'orienter leurs usagers vers l'accès à leurs droits, aux soins, à la prévention et au bien-être,
- affiner les besoins spécifiques des habitants pour ensuite renégocier si besoin des garanties ou des tarifications encore plus spécifiques et répondre davantage aux attentes des premiers concernés,

Réunion inter-partenariale : Mardi 2 Octobre à 14h
à l'auditorium du Centre Social de Villejan, 42 Bd Kennedy, Rennes
(mise en place des permanences, l'offre de mutuelle, présentation de la fiche diagnostic...)

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :
Perrine Briantais - mt.mutuelle@assoarcs.com

MEDECINE PREVENTIVE ET MUTUELLE SOLIDAIRE



Le médecin généraliste

Le médecin généraliste est le premier médecin que l'on consulte. Il est le garant de la continuité des soins et de la coordination des soins. Il est le médecin de famille, le médecin de proximité, le médecin de terrain. Il est le médecin qui connaît son patient et son territoire. Il est le médecin qui prend en compte l'ensemble des aspects de la santé de son patient, y compris les aspects psychologiques et sociaux. Il est le médecin qui est le plus accessible et le plus proche de son patient.



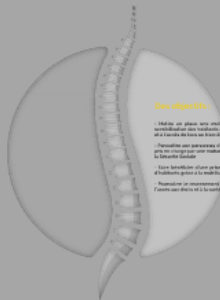
Le médecin généraliste

Le médecin généraliste est le premier médecin que l'on consulte. Il est le garant de la continuité des soins et de la coordination des soins. Il est le médecin de famille, le médecin de proximité, le médecin de terrain. Il est le médecin qui connaît son patient et son territoire. Il est le médecin qui prend en compte l'ensemble des aspects de la santé de son patient, y compris les aspects psychologiques et sociaux. Il est le médecin qui est le plus accessible et le plus proche de son patient.



Les médecins généralistes

- une charge de travail à mi-temps
- un groupe de travail hebdomadaire avec des rendez-vous réguliers
- un service de garde social chargé de suivre la mission
- la direction de l'association est confiée à la stratégie et la visibilité de la mission
- un Conseil d'Administration / un Bureau qui suit et agit des décisions sur le projet
- des bénévoles sociaux en complémentarité sur les axes de donner individuel
- des partenaires institutionnels et associatifs



Des objectifs

Le projet de créer une association de Médecins Généralistes, Généralistes et Internistes est de la part de tous les acteurs de la santé. L'objectif est de créer une association de Médecins Généralistes, Généralistes et Internistes qui sera le garant de la continuité des soins et de la coordination des soins. L'objectif est de créer une association de Médecins Généralistes, Généralistes et Internistes qui sera le garant de la continuité des soins et de la coordination des soins.



Le développement de réseaux partenariaux

- donner la possibilité à des partenaires existants de rejoindre le projet et de le soutenir
- permettre aux publics accueillis par les partenaires existants de bénéficier de services adaptés à leurs besoins, y compris la prévention et l'aide à l'accès aux soins
- offrir les besoins spécifiques des habitants pour lesquels nous sommes le seul interlocuteur et les besoins des patients et des professionnels de santé, y compris les besoins des patients et des professionnels de santé

Réunion inter-partenariaux - Mardi 2 Octobre à 14h
à l'Institut de la Santé Sociale de Villejuif, 45 Bis Avenue de la République, 93100 St Maurice

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :
Pierre Etienne - mt.mutuelle@assoarc.com